



CONDITIONS DE GARANTIE

Garantie de 10 ans sur tous les designs de BOLIA

Chez BOLIA, notre mission la plus importante est de développer de beaux designs fabriqués à partir de matériaux naturels et à la main par des professionnels dans une qualité durable. C'est pourquoi nous offrons une garantie de 10 ans sur nos designs, mais nous prévoyons bien sûr qu'ils durent encore plus longtemps.

Notre garantie s'applique conformément aux conditions générales énoncées dans les présentes conditions de garantie et constitue un service supplémentaire spécial que nous offrons en plus de la garantie légale prévue par le Code civil français.

Que couvre la garantie ?

La garantie couvre les défauts de matériaux et de fabrication sur tous les modèles de notre collection et garantit que tout dommage sera réparé ou que le produit sera remplacé pendant la période de garantie.

Quelle est la durée de la garantie ?

La garantie est valable 10 ans à compter de la date de réception de votre design. Vous pouvez faire valoir la garantie sur le lieu de votre achat initial. Pour faire valoir la garantie, vous devez être en mesure de documenter où et quand le produit a été acheté ou livré – en présentant un reçu avec les conditions de garantie correspondantes.

Pour être couvertes par la garantie, les demandes concernant les défauts et déficiences du produit doivent être adressées à BOLIA dans un délai raisonnable après la découverte initiale du défaut.

Qu'est-ce qui n'est pas garanti ?

- L'usure générale, les traces d'entailles, les rayures ou autres dommages causés par une utilisation inappropriée, des accidents, des chocs ou des dommages externes et une décoloration causée par une utilisation ou une manipulation inappropriée.
- Les dommages et la décoloration causés par un manque d'entretien ou un entretien inapproprié conformément aux consignes d'entretien de BOLIA
- Les produits qui ont été stockés, montés ou utilisés de manière inappropriée, mal utilisés ou modifiés, ainsi que les produits qui ont été exposés à des fluctuations de température élevées, placés à la lumière directe du soleil ou dans un environnement pour lequel le produit n'est pas adapté, par exemple à l'extérieur ou dans une salle de bains.
- Un produit de remplacement n'est pas couvert par la garantie lorsque la garantie a déjà été utilisée. Le remplacement d'un article annulera la garantie et aucune garantie de 10 ans ne sera accordée sur le nouvel article. Dans ce cas, le produit sera couvert uniquement par le droit général de réclamation prévu par la loi française.
- Produits Outlet (y compris articles de Stock Sale et modèles d'exposition) : ces produits ne sont pas couverts par la garantie de 10 ans. Pour ces produits, seules les garanties légales s'appliquent.

Que faisons-nous pour réparer un défaut ?

Lorsque vous signalez un défaut, BOLIA étudie ce défaut et évalue s'il est couvert par la garantie. BOLIA décide ensuite si les dommages peuvent être réparés ou si le produit doit être remplacé. BOLIA prend en charge les coûts de remplacement ou de réparation de la ou des pièces concernées, ainsi que tous les coûts d'expédition vers le pays où le produit d'origine a été livré. Si le produit a été retiré de la gamme, BOLIA évalue et décide quel pourrait être un produit de remplacement approprié.

Si le défaut est réparable, il sera réparé par BOLIA ou par un partenaire sélectionné par BOLIA en utilisant les moyens nécessaires. Cela permet de réparer le défaut sans autre possibilité de réduction de prix ou autre compensation.

BOLIA

20-04-2026